

# SCOOP

N°07  
AVRIL  
MAI  
2006

La Lettre d'information des cultures arables

## ÉDITORIAL >P1

Rien de gagné définitivement

## ACTIONS >P2

M. Diester parle au grand public

## DOSSIERS >P2

Semences de ferme : en vérité...

## INTERVIEW >P3

OGM : d'accord avec des règles de production, mais justifiées

## FOCUS >P3

Calculs... raffinés !

## CLEFS >P4

Oléagineux : les ressorts du marché

## OGM : d'accord avec des règles de production, mais justifiées

**L'absence de règles de production peut être une entrave au développement des cultures OGM. La démarche du projet de loi sur les OGM quant à la coexistence des filières est donc la bienvenue, pour autant que les garanties demandées soient assises sur des bases scientifiques. D'autres points du projet, tel qu'il est sorti du Sénat, sont en revanche plus contestables. En attendant que le texte s'applique, pas avant 2007 probablement, les cultures de maïs OGM vont s'étendre et l'AGPM aidera les agriculteurs à en assurer la coexistence avec les cultures non OGM voisines.**

INTERVIEW > LIRE EN PAGE 2

## Rien de gagné définitivement

ÉDITORIAL > PHILIPPE PINTA, PRÉSIDENT DE L'UNION AGPB/AGPM/FOP, PRÉSIDENT DE L'AGPB

**E**n s'associant plusieurs grands constructeurs d'automobiles sur son stand au Salon de l'Agriculture, notre secteur des cultures arables a marqué des points. L'information sur les biocarburants en tant qu'énergie d'avenir et énergie propre a indéniablement progressé dans les médias. Et puis, profitant ainsi de leur attention, nous leur avons mieux fait saisir combien les exploitants, de par leurs connaissances, les techniques qu'ils emploient et leur sens des responsabilités, sont capables de produire selon les exigences de la société. Ce travail de communication là est lui aussi crucial : pour avoir des chances d'exploiter pleinement toutes nos possibilités de débouchés, mieux vaut que la production apparaisse « légitime ».

Rien n'est définitivement gagné cependant. En témoigne le discours tenu dans certains bureaux où resurgit l'idée d'une redevance sur l'azote. L'on nous dit que nos efforts en matière de fertilisation sont efficaces, mais que nous aurions quand même intérêt à acheter la paix avec ceux qui, sinon, resteraient toujours nos détracteurs.

Dans de tels contextes, il faut être capable d'un lobbying performant pour que le courage politique l'emporte sur le politiquement correct.

Cette capacité, nous allons devoir aussi en faire preuve de plus en plus à Bruxelles et à Genève. La persistance de certains en Europe à vouloir ouvrir les



Philippe PINTA, Président de l'AGPB-Céréaliéristes de France

frontières, renoncer à l'exportation et priver la PAC de moyens exige de peser davantage encore dans les instances européennes et d'être plus constamment présents à l'OMC.

Enfin, nous devons faire en sorte que les nouvelles valorisations de la biomasse agricole bénéficient au maximum aux producteurs. Il s'agit là de partager équitablement la valeur ajoutée, bien sûr, mais aussi les bonus financiers attribués à ceux qui abaissent leurs émissions de CO<sub>2</sub> en utilisant cette biomasse.

Communication, lobbying, nouvelles valorisations : ce sont trois fonctions que l'AGPB, l'AGPM et la FOP vont mettre en commun dans l'Union qu'elles ont créée le 1<sup>er</sup> mars, de façon à accroître l'impact de leur travail. Ces fonctions en rejoindront trois autres - relations terrain, suivi des questions économiques et internationales, environnement/qualité sanitaire - déjà opérationnelles celles-là.

# M. Diester parle au grand public

> LA MODE EST AUX BIOCARBURANTS, MAIS IL FAUT ALLER AU-DELÀ DE LA MODE

**Une première, la campagne de communication radio sur le Diester. Son but : contribuer à ancrer en profondeur une vraie « conscience verte » dans la tête des automobilistes et des citoyens en matière d'énergie.**

Avec le lancement d'une campagne de communication nationale depuis le début de l'année 2006 et sa poursuite jusqu'à l'été, la filière Diester a souhaité mettre en mouvement l'opinion publique : les nouvelles énergies doivent encore gagner en notoriété, à l'image de notre biocarburant composante du gazole depuis 1995.

Il était important pour la filière de dévoiler complètement les qualités de ce carburant renouvelable, pour que le public se l'approprie et prenne conscience que, quand il roule avec du Diester dans le gazole, il participe de ce fait aux économies de pétrole et à un plus grand respect de notre environnement.

Cette campagne s'est articulée autour de plusieurs temps forts : des publicités diffusées en février sur RTL et France Inter, doublées d'une sensibilisation de la presse et suivies de la mise en route d'actions événementielles.

Pour jouer l'effet de surprise et donner l'impact souhaité aux messages publicitaires, les atouts du Diester ont été volontairement révélés étape par étape, en racontant une saga intitulée « Le secret de l'or vert » (pour tout savoir : [www.diester.fr](http://www.diester.fr)).

Afin de créer de la proximité avec le Diester, un personnage sympathique et dynamique a été créé pour faire exister le produit physiquement. Il s'agit

de « **Monsieur Diester** », dont le rôle est de devenir la « conscience verte » des automobilistes « diesel » et des agriculteurs qui participent à sa production. Lors du dernier Salon de l'Agriculture, il a d'ailleurs fait découvrir ses atouts aux nombreux visiteurs du stand « l'Odyssée Végétale ».

Enfin, les automobilistes pourront bientôt découvrir des banderoles Diester installées en bordure de champs d'oléagineux et être sensibilisés aux avantages du biocarburant par une opération de distribution à certaines barrières de péage lors du week-end du 1<sup>er</sup> mai.

En définitive, s'il est important que le grand public s'approprie l'intérêt du Diester, il n'en reste



pas moins essentiel de relever le challenge agricole qui se prépare en mobilisant nos agriculteurs. Bientôt, en 2008, un million d'hectares d'oléagineux (colza et tournesol) sera nécessaire pour assurer la progression des taux d'incorporation de biocarburants fixée par les Pouvoirs publics. Aujourd'hui, plus que jamais, ce sont les producteurs qui détiennent une des clés du mixage des énergies. ■

## Semences de ferme : en vérité...

> LE PROJET DE LOI « OBTENTIONS VÉGÉTALES », QUELLE PORTÉE ?

L'examen au Parlement d'un projet de loi relatif aux obtentions végétales a fait réapparaître le dossier des semences de ferme sur le devant de la scène.

Qu'en est-il réellement ?

Ce projet ne vise en fait que les variétés protégées par des certificats d'obtention végétale (COV) français, c'est-à-dire une faible partie des variétés utilisées dans notre pays. Les agriculteurs sèment essentiellement en effet des variétés protégées par des COV européens. L'objectif du texte est de mettre en conformité le régime juridi-

que des variétés visées avec une convention internationale de 1991. Cette dernière interdit expressément de réensemencer sans autorisation des obtenteurs, mais permet à chaque pays de déroger à ce principe pour autant que les agriculteurs les désintéressent financièrement.

L'U.E. ayant transcrit les dispositions de la convention dans sa réglementation, tout agriculteur français peut légalement réensemencer des variétés protégées par un COV européen. Le règlement européen demande qu'en contrepartie, il acquitte une indemnité fixée collectivement.

En revanche, notre pays n'ayant pas modifié ses textes, il reste légalement interdit d'utiliser des variétés protégées par un COV français, sous peine de poursuite. L'adoption du projet de loi mettrait donc fin à cette interdiction.

En ce qui concerne le blé tendre, cette adoption ne devrait rien changer financièrement. L'accord interprofessionnel intervenu en 2001 pour cette espèce - prélèvement d'une cotisation « recherche végétale » sur les livraisons en échange de la liberté de réensemencer - vaut pour toutes les variétés,

qu'elles soient protégées par des COV européens ou français.

S'agissant des autres espèces, on notera que, jusqu'à présent, les obtenteurs n'ont pas exigé de contreparties à leur réensemencement alors qu'ils pouvaient y prétendre, la plupart relevant du droit européen. ■



# OGM : d'accord avec des règles de production, mais justifiées

> IL EST OPPORTUN DE GARANTIR LA COEXISTENCE DES FILIÈRES

**Un projet de loi en discussion, une augmentation des surfaces de maïs génétiquement modifié : Bernard DELSUC, Président du Groupe Environnement de l'Union AGPB/AGPM/FOP fait le point sur le dossier OGM.**

**Sur les OGM, quelle est la pensée de l'Union AGPB/AGPM/FOP ?**

Les variétés OGM peuvent permettre aux agriculteurs d'être plus performants et de satisfaire plus facilement aux exigences de protection de l'environnement, ainsi que de sûreté des aliments.

Dès lors qu'elles font l'objet d'une stricte évaluation en termes scientifique, technique, sanitaire, il n'y pas de raison pour que nous ne puissions les cultiver, surtout s'il existe des règles de production justifiées et proportionnées.

**Comment jugez-vous le projet de loi en cours de discussion ?**

Si rien n'interdit aujourd'hui d'acquérir et de semer une variété inscrite de maïs génétiquement modifié, l'absence de règles de production peut être une entrave au développement des cultures OGM.

C'est pourquoi en 2005, l'AGPM a préconisé l'application de recommandations expérimentées de 2002 à 2004 avec ARVALIS.

Nous nous félicitons donc du projet de loi. Son adoption devrait permettre en effet de garantir la coexistence des filières. Pour autant, il y a des points que nous souhaitons voir améliorés.

**Après son passage au Sénat, quelles modifications du texte souhaitez-vous ?**

Nous voulons être assurés que l'information du public sera compatible avec le respect de la recherche et de la production.

Par ailleurs, nous dénonçons le régime de responsabilité sans faute et, avec lui, la taxe à l'encontre des producteurs semant des variétés OGM. Au moins, le taux de cette taxe ne devrait-il pas être anti-économique mais

“

**L'information du public doit être compatible avec le respect de la recherche et de la production**

le plus proche possible de zéro et celle-ci devrait-elle s'éteindre dès la mise en place d'un système d'assurance. Et en aval, seuls devraient être indemnisables les préjudices économiques pouvant résulter d'une teneur en OGM supérieure au seuil réglementaire de 0,9 %.

Dans les décrets enfin, il faudra que les règles de coexistence reposent sur des bases scientifiques.



Bernard DELSUC, agriculteur dans le Tarn, Vice-président de l'AGPM.

**La loi, ce sera pour 2007, mais en 2006, quelle sera la réalité des OGM ?**

Des agriculteurs produiront effectivement du maïs OGM parce qu'ils en ont besoin. L'AGPM les aidera à assurer la coexistence de ces cultures avec les cultures non OGM voisines. Parallèlement, elle mettra en place des parcelles de maïs génétiquement modifié afin de vulgariser la technologie OGM et les règles garantissant coexistence et traçabilité. ■

## Calculs... raffinés !

Toujours prompts à dénigrer le bioéthanol, les pétroliers ! D'après l'Union Française des Industries du Pétrole (UFIP), incorporer 1 % de biocarburant dans l'essence en France coûterait 180 millions d'euros de plus aux compagnies et donc, au final, aux automobilistes. Ces propos ont été tenus au quotidien « Aujourd'hui-Le Parisien » et, publiés dans son édition du 27 mars, il ont été cités le même jour par France Info et d'autres médias.

Le chiffre de l'UFIP n'a aucune cohérence avec les données objectives relatives à l'incorporation directe de bioéthanol dans l'essence, procédé employé de manière exclusive dans tous les pays au monde qui ajoutent des biocarburants à l'essence. Selon ces données, une incorporation à l'optimum de bioéthanol dans l'essence devrait représenter un gain de 32 millions d'euros, soit 0,2 centime d'euro de moins par litre pour les automobilistes. Averti par la filière bioéthanol, « Le Parisien » a reproduit ces vrais chiffres le 31 mars, suivi à nouveau par France Info, au moins. ■

FOCUS



# Oléagineux : les ressorts du marché

> UN COMMERCE EXTRÊMEMENT DÉVELOPPÉ SUR LE PLAN INTERNATIONAL

**Près de la moitié de la production d'oléagineux fait l'objet d'échanges sur le marché mondial (entre 15 et 20 % en céréales). Le marché communautaire en subit l'influence, en gardant quelques marges toutefois.**

Le marché des oléagineux est un marché très internationalisé. Près de 50 % de la production passent en effet de zones excédentaires (Amérique pour le soja, Argentine et Mer Noire pour le tournesol, Canada pour le colza, Malaisie-Indonésie pour l'huile de palme) à des zones déficitaires (Asie, Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient).

## Des interactions entre plusieurs espèces et plusieurs produits

Autre caractéristique importante, ce marché est la résultante d'un système de concurrences et d'interdépendances entre plusieurs espèces et entre trois produits intimement liés : graines, huiles et tourteaux. Le complexe soja joue un rôle directeur sur le marché mondial : il représente 60 % des graines et près de 70 % des tourteaux produits. Sur le marché des huiles, en revanche, le palme fait jeu égal avec le soja (30 % de la production chacun).



Au niveau mondial mais surtout en Asie et notamment en Chine, la demande de produits oléagineux croît constamment, d'où un certain optimisme quant à l'évolution des cours. Malgré des crises telles que la grippe aviaire, la consommation de viande augmente rapidement en tendance, entraînant dans son sillage les tourteaux. En huiles, les besoins continuent de progresser en alimentaire et sont fortement tirés par le développement du biodiesel dans un nombre croissant de pays.

## L'U.E. très connectée au marché mondial

Les droits de douane aux frontières de l'U.E. sont faibles pour les huiles et inexistantes pour les graines et tourteaux. Ainsi, nos

tourneols ont-ils subi durant cette campagne une sévère concurrence à l'import, à cause à la fois du niveau de l'euro et de l'abondance de graines et d'huile qu'avaient à vendre les grands pays exportateurs (l'Ukraine et la Russie notamment). On commence seulement à en voir la fin.

En colza, l'Europe connaît une problématique spécifique qui, d'une certaine façon, l'isole du marché mondial. La production de biodiesel tirant la demande, l'huile de colza traitée sur le marché atteint des prix élevés, creusant l'écart avec les autres huiles. Si les cours de la graine restent moyens, c'est parce qu'en atteignant plus de 15 millions de tonnes en 2004 et 2005, la production de l'UE 25 a significativement pris de court la trituration. Mais la situation est en passe de changer avec le développement de nouvelles capacités de trituration. On notera par ailleurs que les filières contractualisées échappent pour une bonne part à cette logique : le colza diester a fait mieux que le marché en 2004 et 2005.

### L'U.E., acheteur majeur sur le marché mondial des protéagineux

Produits oléagineux 2004/2005 Millions de tonnes	Échanges mondiaux (Exportations)	U.E. 25 Solde export-import
Graines	76,3	-17,2
dont soja	64,8	-15,4
Huiles	46,2	-6,0
dont soja	9,6	0,3
dont palme	26,1	-4,4
Tourteaux	66,2	-30,2
dont soja	47,1	-22,5

D'après Oil World.

## > COURRIER

**J'ai repris des terres en 2003 et mon cédant n'a pas voulu me signer de clause pour les DPU. Il a prétexté qu'il lui restait assez d'hectares pour les faire valoir. Pourrai-je en recevoir d'autres de la réserve nationale ?**

Seulement si ce que vous a dit votre cédant est exact.

Pour en juger, l'administration prendra en compte, non pas l'ensemble de ses superficies, mais seulement celles sur lesquelles des DPU peuvent être activées. Seront donc exclues du décompte, s'il y en a au 15 mai 2006, les surfaces dédiées à des cultures pérennes (vergers vignes, forêts) et les surfaces affectées à des activités non agricoles. Cette règle, il est important que votre cédant lui aussi la connaisse, de façon à ne pas garder inutilement des DPU qu'il pourrait vous transférer.

## > AGENDA

### 10 mai au 1<sup>er</sup> juin 2006

Visites et manifestations CETIOM

10/05 : Bouches-du-Rhône

16/05 : Côte d'Or

18/05 : Gard, Meurthe-et-Moselle

01/06 : Haute-Garonne

### 13 au 15 juin 2006

Le « Sommet du Végétal »,

Congrès commun AGPB/ AGPM/ FOP, Paris.

Assemblées générales, présentation

des orientations de l'Union, ateliers, tables rondes.

Programme intégral et informations pratiques sur les sites ci-contre

### 28 juin 2006

Rendez-vous techniques Pomme de terre,

Villers Saint-Christophe (02),

ARVALIS - Institut du Végétal

## > CONTACTS

AGPB > [www.agpb.fr](http://www.agpb.fr)

> [contact@agpb.fr](mailto:contact@agpb.fr)

AGPM > [www.agpm.com](http://www.agpm.com)

> [contact@agpm.com](mailto:contact@agpm.com)

FOP > [www.prolea.com](http://www.prolea.com)

> [fop@prolea.com](mailto:fop@prolea.com)



SCOP INFO EST UNE PUBLICATION DE L'AGPB, DE L'AGPM & DE LA FOP  
23/25 avenue de Neuilly 75116 Paris - Tél. 01 44 31 10 00 -  
Directeur de la publication : Hervé LE STUM - Rédacteur en chef :  
Pascal HURBAULT - Comité de rédaction : H. LE STUM, F.G. LE  
THEULE, C. LACADEE, O. de GASQUET, S. MARQUIS, G. DUBLINEAU,  
P. AUGUSTE, F. TOCCHET, T. PERINET.

Conception : NB'COMMUNICATION - Impression : Groupe CORLET.  
Rédaction achevée le 05/04/06